

MAIRIE de 42430 CHERIER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2014

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67
mail : mairie.cherier@gmail.com

Le conseil municipal, réuni au complet, a abordé les thèmes suivants :

► **Projet d'éoliennes** : exposé de M. CABROL de l'entreprise E.D.P.-Monts de la Madeleine Energies concernant l'état d'avancement du projet d'éoliennes (4 prévues sur notre commune dans le secteur de la Croix de Blanc au Bois Tor) ; le permis de construire est en cours d'instruction et l'enquête publique débutera en mairie le 15 septembre pour les personnes qui veulent s'informer ou faire connaître leur position sur ce projet. Un bulletin d'information va également être distribué dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours. Lorsque le parc éolien sera en fonctionnement, il génèrera un versement fiscal aux collectivités de 114 000€ par an à la communauté de communes et 40 000€ à répartir entre les communes de Chérier et La Tuilière. Il produira 50 millions de kilowattheure par an, soit la consommation actuelle de 30 000 personnes.

► **Organisation du déneigement** : la commune continuera de confier le déneigement à la CUMA mais avec quelques modifications : 4 chauffeurs se relayeront à la CUMA, la 2^e étrave sera plus disponible qu'avant (une partie du secteur qu'elle dégagait sur St Just en Chevalet étant pris en charge par La Tuilière), les voies trop étroites dans les bourgs seront assurées par la commune avec la petite lame. La question se pose de la capacité du tracteur actuel, qui risquerait de ne pas permettre un montage de la lame à l'avant. On décide de se renseigner sur les possibilités de remplacer le tracteur.

► **Voirie**

- Les travaux supplémentaires de 32693€ pour le reprofilage en enrobé de la route des Ardillats ayant été retenus par la communauté de communes, une décision modificative du budget est prise pour porter la participation communale à 16347€ sur 2014, sur lesquels on nous reversera les 50 % de subvention sur 2015 et 2016.
- Un nouveau devis a été établi par T.P.C.F. pour les travaux à faire sur le chemin de la Croix de la Loge, qui pourrait être empierré par des matériaux pris à proximité (murettes en pierres sur le chemin de Chodogne, youse aux Rivières) avec l'accord des riverains. Pour la partie basse, l'idéal serait de poser un « grave émulsion » de 5cm sur 0/31.5 mais le coût du devis (total 22900€ dont 7000€ de goudron) amène le conseil municipal à lancer les travaux avec de la youse cylindrée dans un premier temps, s'agissant d'un chemin rural ne desservant pas de maison.

► **Ecole** : approbation de la réorganisation du personnel à prévoir à partir de novembre 2014, avec la reprise de Caroline CHAUX à 80 %, qui assurera la garderie du matin, le rôle d'ATSEM à l'école maternelle pendant le temps scolaire + le péri-scolaire des maternelles/CP et le ménage d'été de l'école ; embauche d'Ophélie PERROD à la fin de son CDD de remplacement, en C.D.I. 17 heures par semaine (porté temporairement à 23 heures pendant le temps partiel de Caroline) pour assurer la surveillance de 12h à 13H30, la garderie du soir, le péri-scolaire des primaires, le ménage des locaux, la bibliothèque et la salle des fêtes.

► **CO.C.S.** : réflexion à mener pour définir les projets à chiffrer, en plus des vestiaires du foot, pour la programmation sur 3 ans des travaux sur lesquels on pourrait solliciter les subventions du conseil général (taux actuel 60 %) : aménagement d'un city-stade pour les enfants, aire de jeux au Vieux Bourg, aménagement des locaux pour accès aux handicapés...

► **Ordures ménagères** : devant la difficulté de gérer le refus de collecte dans un système en conteneurs collectifs, il est envisagé une collecte en porte à porte pour tous, ce qui encherirait encore le coût de la redevance ; il est à nouveau fait appel au sens civique de chacun pour que tout ce qui peut être recyclé soit porté dans les conteneurs de tri ou à la déchetterie afin que le tonnage d'ordures ménagères, dont le coût de traitement augmente énormément, soit réduit au minimum. La fourniture de bacs de tri à chaque ménage est évoquée pour faciliter le recyclage (non retenu par le conseil municipal qui pense que chaque ménage est déjà équipé).

► **Questions diverses** :

* subvention au C.C.A.S. de 300€ pour aider au financement des colis de Noël.

* information de l'ouverture d'un point de vente de produits locaux à l'Auberge Burnot, à l'initiative de L. Marconnet et E. Giraud, le dimanche matin

* demande de local pour lancer des cours de Qi-gong à la rentrée : proposition de la salle d'évolution.